

DOSSIER DE PRESSE

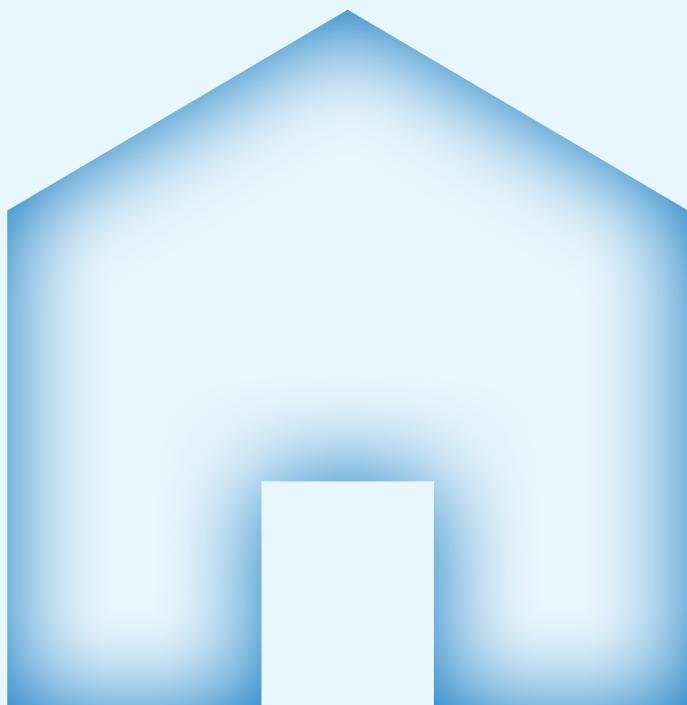
5 000 FOYERS ACCOMPAGNÉS POUR SORTIR DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

conférence de presse mercredi 6 novembre
Pôle territorial de solidarité de Saint-André-de-Cubzac

SLIME33

**Service Local d'Intervention
pour la Maîtrise de l'Énergie**

gironde.fr/slime33



5000 foyers accompagnés pour sortir de la précarité énergétique

Le Département déploie depuis 2017 le SLIME 33 qui vise à repérer et accompagner les propriétaires et locataires en situation de précarité énergétique.

- La précarité énergétique désigne la difficulté, voire l'incapacité pour un ménage de chauffer son logement à un coût acceptable au regard de ses revenus. Les collectivités territoriales peuvent agir pour résorber ce fléau qui touche 12 millions de personnes en France.

Le SLIME 33 est opérationnel sur tout le territoire girondin, hors métropole.

Ce service consiste, via **un réseau de donneurs d'alerte principalement composé des travailleurs sociaux du Département présents sur le territoire girondin** et de ses partenaires (Fonds Solidarité Logement, CAF, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS), ...) à :

- repérer des ménages en situation de précarité énergétique,
- réaliser un diagnostic énergétique du logement des ménages repérés,
- accompagner ces ménages vers les solutions les plus adaptées à leur situation (aides à la rénovation du logement, médiation avec le propriétaire bailleur, remplacement d'appareils électroménagers vétustes et énergivores avec la Fondation Abbé Pierre, auto-réhabilitation accompagnée avec les Compagnons Bâtisseurs...).

1,7 M€
BUDGET 2024 SLIME 33

dont

1,34 M€
DE MARCHÉ SLIME 33

+372k€
DE DISPOSITIFS
D'INTERVENTION

800 k€
DE RECETTES CERTIFICATS
D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Tous locataires ou propriétaires occupants aux revenus modestes peuvent prendre contact avec un travailleur social au sein du Département. À retenir que 90% des ménages bénéficiaires du SLIME33 ont des ressources très modestes. Pour qu'un ménage soit considéré comme « très modeste », il est important de réunir :

- ses ressources mensuelles,
- son Revenu Fiscal de Référence (RFR),
- le type de ressources principales (salaires, Revenu de Solidarité Active, Allocation aux Adultes Handicapés, etc.),
- son éligibilité au chèque énergie

En somme, le processus SLIME33 repose sur une organisation méthodique et multi-acteurs visant à offrir aux ménages en difficulté un soutien durable et structuré, adapté à leurs besoins spécifiques et coordonné avec divers services sociaux, techniques et juridiques.

Le suivi d'une alerte

Lorsqu'un ménage est orienté par un travailleur social du Département ou d'un de ses partenaires (FSL, CAF, CCAS, CIAS, Alprado, etc.) un opérateur du SLIME 33 (CREAQ, MPS Formation, SOLIHA) contacte le foyer pour organiser un premier diagnostic au sein du domicile. Il lui explique l'objet et le déroulé de la visite. Il demande également au ménage de préparer des documents pour l'analyse de sa situation (factures d'énergie, contrat de location, diagnostics déjà existants, etc.).

En cas d'injoignabilité du ménage, de non-communication du bailleur privé, ou si les occupants sont sous mesure de protection judiciaire, des protocoles spécifiques sont appliqués.

Visite SLIME 33

La visite comprend **un diagnostic socio-technique approfondi de l'état du logement, des équipements et de l'usage qu'en fait le ménage**. Le chargé de visite fournit au ménage des conseils sur les écogestes pour réduire les consommations d'eau et d'énergie et remet un kit afin de réaliser des économies immédiates et d'améliorer le confort du ménage (6 ampoules LED, 2 multiprises coupes-veilles, joints de fenêtres, bas de porte, 2 thermomètres, 1 thermomètre-hygromètre, 1 thermomètre de froid, mousseurs d'eau, douchette économie avec flexible, etc.).

Si des réglages d'équipements sont nécessaires, le chargé de visite aide le ménage ou sollicite des associations partenaires, comme les Compagnons Bâtisseurs ou Le Lien (spécifiquement dans le Libournais).

Dans les cas spécifiques de suspicion de danger pour les occupants (mise en sécurité ou insalubrité), le chargé de visite informe la mairie et le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne de la Gironde (PDLHI33). La mairie prendra au plus vite ses responsabilités pour qualifier les désordres et informer le bailleur pour que les désordres soient traités.

Une attention particulière est accordée aux ménages présentant des vulnérabilités, comme des problèmes de santé liés au logement. Une visite « santé », réalisée par une conseillère médicale en environnement intérieur du CREAQ, pourra intervenir à posteriori à la demande du chargé de visites SLIME 33.

Du rapport au comité de suivi

Sous sept jours après la visite, le chargé de visite propose **un rapport complet** qui documente la situation du logement.

Ce rapport standardisé (incluant le territoire, la commune, et la date de visite) et distribué aux partenaires impliqués (ménage, travailleur social, Fond Solidarité Logement, référent Caisse Allocation Familiale (Caf), etc.).

Les dossiers sont examinés en comité de suivi avec les partenaires pour coordonner les actions à entreprendre.

Accompagnement des ménages aux démarches

Les ménages bénéficient d'un suivi individualisé :

- ▶ Suivi de base : les consommations d'énergie et d'eau sont analysées tous les six mois (ou en période de chauffe), une évaluation complète est effectuée au bout d'un an.
- ▶ Suivi renforcé : pour les ménages en difficulté (ex. surconsommation d'énergie, difficulté à appliquer les écogestes), le suivi est intensifié, avec des contacts mensuels ou bimestriels pour conseiller sur les consommations et les usages optimaux des équipements. Une visite en période de chauffe peut être planifiée.

La nature de l'accompagnement sera différente selon le type de ménages occupants (locataire ou propriétaire occupant) :

- ▶ Les propriétaires occupants, reçoivent des informations sur les aides

financières disponibles pour la rénovation énergétique (MaPrimerenov') et sur les acteurs à contacter (conseillers FRANCERENOV, opérateurs Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)).

► Locataires du parc public (bailleur du parc social et du parc communal) les alertes SLIME 33 l'opérateur transmet un rapport à la DHU (Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme du Département) qui pourra adresser au bailleur un courrier présentant les problématiques observées et les préconisations de travaux).

► Pour les locataires du parc privé :

- En cas de travaux simples : il pourra être orienté vers les conseillers FRANCERENOV, voire vers l'opérateur ANAH du secteur. Possibilité de proposer de faire appel aux partenaires Fondation Abbé Pierre (FAP), Compagnons Bâtisseurs Nouvelle-Aquitaine (CBNA) et Le Lien en complément des travaux réalisés par le propriétaire bailleur (PB) pour faciliter le passage aux travaux.
- En cas de mal-logement : envoyer d'un courrier avec A/R. Si le PB ne s'engage pas à réaliser l'ensemble des travaux de sortie de mal-logement, l'opérateur avec l'accord de l'occupant pourra signaler la situation sur HISTOLOGE. Le PDLHI33 qualifiera les désordres et informera la mairie concernée. Le chargé de visites vérifiera aussi si le logement est dans le périmètre d'un permis de louer et en informera le cas échéant les services concernés.

Les partenaires du SLIME33 pour un soutien technique et matériel

Les équipes du SLIME 33 collaborent avec des partenaires comme la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâtisseurs Nouvelle-Aquitaine et Le Lien, pour les situations nécessitant une aide matérielle ou un soutien technique :

Les Compagnons Bâtisseurs Nouvelle-Aquitaine / Le Lien (depuis 2022)

- Chantiers d'Auto-Réhabilitation Accompagnés (ARA) : travaux conséquents tels que l'isolation des murs et des combles, le changement des menuiseries, etc.
- Petits dépannages pédagogiques: interventions « légères » telles que le remplacement du chauffe-eau, l'installation de radiateurs à inertie, changement de robinets, etc.

La Fondation Abbé Pierre

- Remplacement électroménager vétuste
- Interventions de tous types : mise en sécurité électrique, installation poêles à bois ou à granulés, ...
- Petits équipements « santé » (housses anti-acariens, filtres aspirateur, ...)

Suites potentielles avec l'ADIL33

Selon les besoins, le chargé de visite peut orienter depuis 2024 le ménage vers l'Agence Départementale pour l'Information sur le logement (ADIL33) pour un accompagnement juridique personnalisé et si besoin au domicile. Cela inclut des situations de non-décence, d'impayés, d'absence de bail, et d'autres problématiques juridiques. Les chargés de visite et les juristes de l'ADIL33 travaillent ensemble en utilisant une fiche de suivi partagée pour tenir un historique des actions et des avancements.

Fin de l'accompagnement et évaluation

Le suivi s'achève lorsque les solutions convenues en comité sont mises en œuvre et évaluées pour leur impact. Une évaluation pour suivre les statistiques et l'évolution des situations. Ce processus peut être prolongé si nécessaire pour s'assurer de la stabilité des solutions mises en place.

6 143

alertes reçues depuis 2017

41%

des foyers considérés comme sortis de la précarité énergétique

3 critères de « sortie de la précarité énergétique » avec indicateurs sont posés :

- ▶ Confort amélioré (avec s'il y a lieu, travaux d'urgence réalisés)
- ▶ Factures d'énergie « acceptables » : gain énergétique et réduction du TEEF (Taux d'Effort Énergétique du Foyer : soit la part des dépenses d'énergie sur le revenu disponible du ménage)
- ▶ Pas de demande FSL en année N+1 ou diminution du montant de l'aide demandée

A ce jour, 41% des ménages évalués sont considérés comme sortis de la précarité énergétique

6 143 alertes reçues depuis 2017

Diagnostics / accompagnements	En attente	Non joignable ou déménagement
5 305	256	582
770 Propriétaires		
Suivi des consommations	611	
Gestion du chauffage	640	
Orientations opérateurs ANAH	432	
Démarches ANAH engagées	109	
Travaux ANAH réalisés	85	
Travaux « mal logement » réalisés	55	
Accompagnement hors ANAH	139	
Accompagnement divers	232	
4 535 Locataires (3 595 parc privé / 940 parc public)		
Suivi des consommations	3 475	
Gestion du chauffage	3 823	
Relevé d'Observation du Logement (ROL)	660	
Conservation Aides au Logement (courriers A/R)	256 (786)	
Courriers bailleurs	2 458	
Retours bailleurs	1 241	
Travaux réalisés	930	
Travaux à l'étude	683	
Relocation / déménagement	794	

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari

06 18 18 22 44

typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Anne-Gaëlle Mc Nab

06 28 20 65 31

anne-gaelle-mcnab@gironde.fr

Marie-Hélène Popelier

06 22 29 26 72

m.popelier@gironde.fr

Adrien Montiel

06 01 11 07 39

a.montiel@gironde.fr

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde

Twitter : @gironde